



**RÈGLEMENT DU CONCOURS  
CONCOURS DU CAMP DES RECRUES RBC (le « Concours »)**

**Organisateurs du Concours :**  
**La Société Radio-Canada (« CBC/Radio-Canada »)**  
**et**  
**le Comité olympique canadien/Fondation olympique canadienne (« COC »)**  
**et la Banque Royale du Canada (« RBC ») (chacun désigné comme un « Commanditaire »)**

**Modifié le 30 mars 2017**

**LE PRÉSENT CONCOURS S'ADRESSE AUX RÉSIDENTS CANADIENS ÂGÉS DE 14 À 25 ANS  
SEULEMENT ET IL SERA INTERPRÉTÉ CONFORMÉMENT AUX LOIS CANADIENNES.**

**Le présent document sera mis à jour au fur et à mesure que les dates seront confirmées.**

**Dates des qualifications régionales pour le Camp des recrues RBC.**

**Les qualifications régionales de RBC (chacune désignée comme une « Qualification ») se tiendront dans cinq villes de différentes régions canadiennes (Halifax, Vancouver, Calgary, Montréal et Toronto) (chacune désignée comme une « Région ») tel que détaillée ci-dessous:**

**REMARQUE : Le nombre des Qualifications, les lieux et les dates indiqués pourraient être modifiés. Consultez ce règlement régulièrement pour obtenir l'information à jour.**

**Région d'Halifax**

La Qualification de Wolfville aura lieu le dimanche 27 novembre 2016.  
La Qualification de Sackville aura lieu le dimanche 4 décembre 2016.  
La Qualification de Fredericton aura lieu le dimanche 19 février 2017.  
La Qualification de St. John aura lieu le samedi février 25 2017.  
La Qualification d'Antigonish aura lieu le samedi 25 mars 2017.  
La Qualification d'Halifax aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> avril 2017.  
La Qualification de St. John's aura lieu le samedi avril 15 2017.  
La Qualification de Charlottetown aura lieu le dimanche avril 30 2017.

Les lieux et les dates restent à confirmer.

**Région de Vancouver**

La Qualification de Langley aura lieu le dimanche 15 janvier 2017.  
La Qualification de Prince George aura lieu le samedi 21 janvier 2017.  
La Qualification de Burnaby aura lieu le dimanche 5 février 2017.



La Qualification de Kamloops aura lieu le dimanche 12 février 2017.  
La Qualification de Victoria aura lieu le dimanche 19 février 2017.

### **Région de Calgary**

La Qualification de Grande Prairie aura lieu le samedi 18 mars 2017.  
La Qualification de Lethbridge aura lieu le samedi 25 mars 2017.  
La Qualification d'Okotoks aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> avril 2017.  
La Qualification d'Edmonton aura lieu le samedi 8 avril 2017.

### **Région de Montréal**

La Qualification de Longueuil aura lieu le samedi 8 avril 2017.  
La Qualification de Sherbrooke aura lieu le samedi 22 avril 2017.  
La Qualification de Québec aura lieu le samedi 6 mai 2017.

### **Région de Toronto**

La Qualification de Toronto aura lieu le samedi 26 août 2017.  
La Qualification de Milton aura lieu le samedi 9 septembre 2017.  
La Qualification de St. Catharines aura lieu le samedi 16 septembre 2017.  
La Qualification de Kingston aura lieu le samedi 30 septembre 2017.

### **Dates des Finales régionales du Camp des recrues RBC**

**Les cinq finales régionales de RBC (chacune désignée comme une « Finale ») se tiendront dans les cinq Régions canadiennes désignées ci-dessous :**

La Finale de la Région de Vancouver aura lieu **le samedi 4 mars 2017**.  
La Finale de la Région de Montréal aura lieu **le samedi 8 juillet 2017**.  
La Finale de la Région de Toronto aura lieu **le samedi 14 octobre 2017**.  
La Finale de la Région d'Halifax aura lieu **le samedi 10 juin 2017**.  
La Finale de la Région de Calgary aura lieu **le samedi 6 mai 2017**.

### **Périodes du Concours du Camp des recrues RBC**

#### **Qualifications**

Les périodes du Concours pour participer aux Qualifications débuteront aux dates indiquées ci-dessous et prendront fin aux dates prévues de la Qualification pour chaque ville.

#### Région de Vancouver

La période du Concours pour participer à la Qualification de Langley débutera le 15 janvier 2017.  
La période du Concours pour participer à la Qualification de Prince George débutera le 21 janvier 2017.  
La période du Concours pour participer à la Qualification de Burnaby débutera le 12 janvier 2017.



La période du Concours pour participer à la Qualification de Kamloops débutera le 12 janvier 2017.

La période du Concours pour participer à la Qualification de Victoria débutera le 12 janvier 2017.

#### Région de Calgary

La période du Concours pour participer à la Qualification de Grande Prairie débutera le 12 janvier 2017.

La période du Concours pour participer à la Qualification de Lethbridge débutera le 12 janvier 2017.

La période du Concours pour participer à la Qualification d'Okotoks débutera le 12 janvier 2017.

La période du Concours pour participer à la Qualification d'Edmonton débutera le 12 janvier 2017.

#### Région de Montréal

La période du Concours pour participer aux Qualifications de Longueuil, de Sherbrooke et de Québec débutera le 1 mars 2017.

#### Région de Toronto

La période du Concours pour participer aux Qualifications de Toronto, de Milton, de St. Catharine's et de Kingston débutera le 19 avril 2017.

#### Région d'Halifax

La période du Concours pour participer à la Qualification de Wolfville débutera le 27 novembre 2016.

La période du Concours pour participer à la Qualification de Sackville débutera le 4 décembre 2016.

La période du Concours pour participer à la Qualification de Fredericton débutera le 12 janvier 2017.

La période du Concours pour participer à la Qualification de St. John débutera le 12 janvier 2017.

La période du Concours pour participer à la Qualification d'Antigonish débutera le 12 janvier 2017.

La période du Concours pour participer à la Qualification d'Halifax débutera le 12 janvier 2017.

La période du Concours pour participer à la Qualification de St. John's débutera le 12 janvier 2017.

La période du Concours pour participer à la Qualification de Charlottetown débutera le 12 janvier 2017.

Les lieux et dates des périodes additionnelles du Concours pour participer aux Qualifications seront confirmés ultérieurement.



(chacune désignées comme une « Période du Concours pour participer à la Qualification »)

## Finales

La période du Concours pour participer à la finale dans les cinq Régions coïncidera avec la finale dans chacune de ces Régions (« Période du Concours pour participer à la Finale »).

**Aux fins des présentes, les termes « concurrent », « participant » et « gagnant » désignent toute personne participant au Concours ou, si cette personne est mineure, son parent ou son tuteur, selon le cas.**

## 1. MODE DE PARTICIPATION

### QUALIFICATIONS

**Aucun achat requis.** Pour participer au Concours, veuillez choisir la Qualification à laquelle vous souhaitez participer dans une des cinq Régions désignées (« **Qualification Sélectionnée**»). Procurez-vous ensuite le bulletin de participation (« **Bulletin de participation** ») et le formulaire de renonciation du concurrent (« **Formulaire de renonciation** ») sur les lieux de la Qualification Sélectionnée ou en ligne à l'adresse [www.cbc.ca/olympics/TrainingGround](http://www.cbc.ca/olympics/TrainingGround) (« **Site web** »). Vous devez remplir et signer votre Bulletin de participation et votre Formulaire de renonciation avant la Qualification Sélectionnée.

Vous devrez fournir par écrit toute l'information demandée sur le Bulletin de participation, qui peut comprendre les renseignements suivants :

- Vos nom, date de naissance, sexe, taille, poids, adresse à domicile, adresse courriel et numéro de téléphone;
- Si vous n'avez pas l'âge de la majorité de votre province de résidence, le nom et les coordonnées de votre parent ou tuteur;
- Le ou les sports auxquels vous participez actuellement;
- Le niveau de compétition le plus élevé auquel vous avez déjà pratiqué votre sport à ce jour;
- Les résultats des épreuves sportives importantes auxquelles vous avez participé au cours des 24 derniers mois;
- Comment vous avez entendu parler du Camp des recrues RBC.

Vous devrez aussi fournir les renseignements suivants dans votre Bulletin de participation :

- Une confirmation de vous ou de votre parent ou tuteur (si vous n'avez pas l'âge de la majorité dans votre province de résidence) indiquant que vous êtes désireux et êtes en mesure de participer au Concours du Camp des recrues RBC;
- Une confirmation que vous comprenez et acceptez le règlement du Concours.



Pour participer au Concours, remettez votre Bulletin de participation et votre Formulaire de renonciation à un représentant du Concours sur les lieux de la Qualification Sélectionnée, ou soumettez-le en ligne sur le Site web (si disponible).

## **FINALES**

Aucun achat nécessaire. Chaque gagnant d'une Qualification sera invité à participer à la Finale (« **Participant à la Finale** ») dans la Région où il a participé à la Qualification Sélectionnée. Seuls les gagnants d'une Qualification participeront à la Finale. Un Prix remis au terme de la Finale (défini ci-après) sera offert au gagnant de chacune des cinq Régions.

Votre Bulletin de participation et votre Formulaire de renonciation couvrent la Qualification et la Finale, advenant votre participation à celle-ci.

## **INSCRIPTION**

Pour éviter toute ambiguïté, votre Bulletin de participation et votre Formulaire de renonciation constituent votre inscription au Concours (« **Inscription** »), qui comprend la Qualification et la Finale, advenant votre participation à celle-ci. Pour être valides, toutes les Inscriptions doivent être reçues **avant le début de la Qualification Sélectionnée à laquelle participera le concurrent.**

Limite d'une participation par personne. Plus précisément, une même personne ne peut s'inscrire qu'à une seule des Qualifications. Seulement la Qualification Sélectionnée sur le Bulletin de participation sera considérée.

Toute personne qui participe ou tente de participer plus d'une fois au Concours ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre méthode de participation non autorisée aux termes du présent règlement ou de toute loi applicable, sera considérée comme ayant fait une tentative de manipulation, ce qui entraînera automatiquement sa disqualification, celle des votes reçus ou de tout autre résultat découlant de la participation au Concours.

## **VOTRE CONTENU**

Le contenu soumis (« **Votre Contenu** ») est assujéti aux termes des conditions d'utilisation du site [www.radio-canada.ca](http://www.radio-canada.ca) qui se trouvent sur <http://ici.radio-canada.ca/apropos/conditionsutilisation/>.

Votre Contenu, s'il est soumis par écrit, ne doit pas dépasser le nombre de caractères autorisés.



Votre Contenu soumis à CBC/Radio-Canada deviendra la propriété de CBC/Radio-Canada et ne vous sera pas retourné aux participants. Vous déclarez que Votre Contenu est véridique, original, exact, légal et respecte les droits de tiers, notamment quant au respect des droits d'auteur, du droit à l'image, à la réputation et à la vie privée, du Code criminel et de toute autre législation applicable en la matière.

En soumettant Votre Contenu, vous accordez à CBC/Radio-Canada une licence sans frais, perpétuelle, non exclusive, irrévocable, sans limite de temps ou de territoire pour l'édition, la reproduction et la diffusion de Votre Contenu dans tous les médias, sur toutes les plateformes numériques et par tout autre moyen de communication contrôlé ou autorisé par CBC/Radio-Canada aux fins d'administration du Concours.

## **2. ADMISSIBILITÉ**

### **QUALIFICATIONS**

Les Qualifications sont ouvertes à tous les résidents canadiens âgés de 14 à 25 ans. Les concurrents doivent être désireux et en mesure de participer à l'événement pendant toute sa durée, y compris toutes les Épreuves de la Qualification.

Si le participant n'est pas majeur dans sa province de résidence, il doit fournir le consentement d'un parent ou d'un tuteur légal pour s'inscrire et participer au Concours.

Les employés de CBC/Radio-Canada, des Commanditaires et de leurs sociétés affiliées respectives, ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frère, sœur, fils, fille) et les personnes vivant sous leur toit ne sont pas admissibles au Concours.

### **FINALES**

Seuls les Gagnants d'une Qualification qui sont désireux et en mesure de participer à l'événement pendant toute sa durée, y compris toutes les Épreuves de la Finale, et qui sont désireux et en mesure d'accepter le Prix remis au terme de la Finale (y compris la participation à tous les événements qui y sont rattachés, comme décrits ci-dessous), seront admissibles à participer à la Finale.

## **3. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX**

### **(a) QUALIFICATIONS**

Les Qualifications auront lieu dans divers endroits au Canada (regroupés en cinq Régions).



Chaque concurrent participera à la Qualification Sélectionnée en réalisant des activités physiques (déterminées par CBC/Radio-Canada), qui peuvent comprendre, sans s’y limiter, un sprint de 40 mètres à la course, une épreuve de saut vertical, un test au moyen d’un dynamomètre à poignée et un test de Léger (bip test) (les « **Épreuves de la Qualification** »). Chaque concurrent sera évalué en fonction des mesures de performance pour chaque Épreuve de la Qualification (les « **Résultats à la Qualification** »).

Après la tenue de la Qualification dans une Région désignée, les Résultats à la Qualification de chaque concurrent seront examinés, et jusqu’à 100 participants – ceux qui auront obtenu les meilleurs Résultats à la Qualification de cette Région – seront considérés comme des gagnants potentiels et seront invités à participer à la Finale, à condition de répondre à toutes les exigences énoncées dans ce règlement (le « **Prix remis au terme de la Qualification** »). CBC/Radio-Canada se réserve le droit d’augmenter ou de réduire le nombre de participants invités à participer à la Finale, à son entière discrétion.

Les gagnants seront contactés par téléphone ou par courriel, et devront informer CBC/Radio-Canada qu’ils acceptent le Prix remis au terme de la Qualification au plus tard 72 heures après avoir été initialement contactés (c.-à-d. l’heure à laquelle CBC/Radio-Canada a envoyé le courriel ou laissé le message vocal). Si un gagnant n’est pas joignable dans les 72 heures suivant la première tentative de CBC/Radio-Canada de le contacter, refuse l’invitation ou n’est pas en mesure, pour quelque raison que ce soit, de participer à la Finale, ne fournit pas les documents nécessaires ou demandés, ou ne respecte pas de quelque façon que ce soit le règlement du Concours, l’offre sera annulée et CBC/Radio-Canada pourra, à son entière discrétion, attribuer à un autre concurrent le Prix remis au terme de la Qualification.

Les concurrents qui acceptent le Prix remis au terme de la Qualification devront faire une déclaration personnelle dont la forme sera déterminée par CBC/Radio-Canada, qui pourrait inclure des renseignements personnels incluant, sans s’y limiter, la description de leur engagement sportif actuel, le plus haut niveau de compétition dans leur sport atteint à ce jour, les résultats d’épreuves sportives importantes auxquelles ils ont participé au cours des 24 derniers mois (chacune désignée comme une « **Déclaration personnelle** »).

CBC/Radio-Canada n’a aucune obligation d’aviser ou de communiquer avec les concurrents qui n’ont pas été choisis. De même, CBC/Radio-Canada décline toute responsabilité envers un concurrent qu’elle n’a pu contacter par téléphone ou par courriel.

## **(b) FINALES**

Une Finale sera tenue dans chacune des cinq Régions désignées.



Chaque participant aux Finales participera à la Finale de la Région Sélectionnée en réalisant des activités physiques (déterminées par CBC/Radio-Canada), qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, un sprint de 40 mètres à la course, une épreuve de saut vertical, un sprint de six secondes à vélo, une épreuve sur un vélo sollicitant les jambes et les bras et une épreuve au moyen du dynamomètre Concept 2 (les « **Épreuves de la Finale** »). Chaque participant sera évalué en fonction des mesures de performance pour chaque Épreuve de la Finale (les « **Résultats à la Finale** »).

Le jury choisira parmi les participants à chacune des cinq Finales un gagnant potentiel par Finale afin de lui attribuer l'un des Prix remis au terme de la Finale, décrit à la Section 4 ci-dessous, selon les critères suivants :

1. les Résultats à la Finale du concurrent (75%);
2. la démonstration qu'a faite le concurrent de l'importance qu'il et que sa communauté accordent au sport, selon les renseignements fournis dans son Inscription et dans sa Déclaration personnelle (10 %);
3. la performance et l'attitude du concurrent durant les Qualifications et la Finale (15%).

Les gagnants potentiels du Prix remis au terme de la Finale pour chacune des cinq Finales seront annoncés sur les lieux de la Finale dans les deux heures suivant la fin des Épreuves de la Finale par tous les participants, ou le plus tôt possible.

Pour accepter le Prix remis au terme de la Finale, le gagnant doit signer le Formulaire de renonciation qui lui sera remis par les Organisateurs du Concours et consentir à participer aux séances d'enregistrement audio et vidéo et de photo en plus d'accepter de participer à des entrevues vidéo additionnelles (les « **Images de tournage du Camp des recrues** ») après avoir participé à la Finale, aux dates qui auront été convenues avec CBC/Radio-Canada. Il doit également consentir à ce que les Images de tournage du Camp des recrues soient utilisées, en tout ou en partie, dans une ou plusieurs entrevues vidéo réalisées par CBC/Radio-Canada et les Commanditaires, à leur seule discrétion, dans tous les médias, y compris sans s'y limiter, dans les services de radiodiffusion de CBC/Radio-Canada ou les sites web de CBC/Radio-Canada ou des Commanditaires, à perpétuité. Comme autre condition d'acceptation du Prix remis aux termes de la Finale, le gagnant doit également accepter de collaborer avec les Organisateurs du Concours jusqu'à la fin de la participation à la Finale, afin de faire des comptes rendus sur son développement comme athlète et sa participation au Concours, y compris sans s'y limiter, dans un « blogue » du gagnant, en publiant des billets dans les médias sociaux choisis, dans un fil de contenu à l'intérieur du Site web du programme Camp des recrues RBC, sans frais pour les Organisateurs du Concours.





Chaque gagnant des cinq Finales doit informer CBC/Radio-Canada de son intention et de sa capacité à accepter le Prix remis au terme de la Finale sur-le-champ, en personne. Si le gagnant ne peut être joint dans les 15 minutes suivant l'annonce du gagnant, s'il refuse le prix ou refuse de signer le Formulaire de renonciation, le prix sera annulé et CBC/Radio-Canada aura le droit, à sa seule discrétion, de l'attribuer à un autre gagnant.

#### 4. DESCRIPTION DES PRIX

##### Finales

Chaque gagnant confirmé d'un Prix remis au terme de la Finale recevra le prix suivant (le « **Prix remis au terme de la Finale** ») :

- billet d'avion aller-retour en classe économique pour Pyeongchang, en Corée du Sud, au départ de l'aéroport canadien le plus près de sa résidence (le voyage doit être effectué du 7 au 25 février 2018, période établie par CBC/Radio-Canada à son entière discrétion);
- l'hébergement (en occupation double) pendant cinq jours dans un hôtel de Pyeongchang choisi par Radio-Canada, à son entière discrétion;
- des billets pour assister aux événements suivants (les « **Événements du Prix remis au terme de la Finale** ») :
  - des billets pour assister à une épreuve olympique en direct, choisie et organisée par CBC/Radio-Canada à son entière discrétion;
  - une visite du studio Olympique de CBC/Radio-Canada et une interview avec un animateur, au choix du diffuseur, organisées par CBC/Radio-Canada, à son entière discrétion;
  - une rencontre organisée par CBC/Radio-Canada, à son entière discrétion, avec un athlète olympique choisi par CBC/Radio-Canada;
  - une visite des attraits touristiques de Pyeongchang, organisée par CBC/Radio-Canada, à son entière discrétion;
- les repas et les boissons servis durant les Événements du Prix remis au terme de la Finale;
- le transport aller-retour par voie terrestre pour assister aux Événements du Prix remis au terme de la Finale.

Le Prix remis au terme de la Finale ne comprend que les éléments expressément inclus dans la description ci-dessus, et aucune autre allocation ne sera accordée.



Cinq Prix remis au terme de la Finale sont offerts (un par Finale). La valeur totale approximative de chaque Prix remis au terme de la Finale est de 75 000 \$.

À l'exception de ce qui est indiqué dans la description du Prix remis au terme de la Finale ci-dessus, les gagnants doivent notamment mais non limitativement assumer toutes les dépenses suivantes :

- les frais de transport aller-retour au départ de l'aéroport de leur résidence;
- les assurances de voyage (annulation, maladie, bagages, etc.);
- les pourboires et les taxes de toute nature;
- les dépenses personnelles;
- toutes les dépenses qui ne sont pas expressément prévues dans le règlement du Concours.

Tous les gagnants d'un Prix remis au terme de la Finale doivent obtenir, à leurs frais, un passeport valide, s'il y a lieu, et tous les autres documents de voyage requis. Si un gagnant ne peut effectuer le voyage faute de posséder les documents appropriés, le prix lui sera retiré sans indemnité et un autre gagnant sera choisi par CBC/Radio-Canada et les Commanditaires, à leur entière discrétion. Les gagnants d'un Prix remis au terme de la Finale pourraient devoir présenter une carte de crédit valide à l'hôtel pour couvrir les frais accessoires.

Tous les gagnants d'un Prix remis au terme de la Finale doivent pouvoir voyager durant la période mentionnée dans la description du prix. Si un gagnant ne peut effectuer le voyage aux dates prévues, le prix lui sera retiré sans compensation et un autre gagnant sera choisi par CBC/Radio-Canada à son entière discrétion.

## **5. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

Le terme « Concours » dans le présent règlement s'entend des Qualifications et des Finales, individuellement et collectivement, selon le cas. Les gagnants des Qualifications et des Finales sont désignés collectivement ou individuellement, selon le cas, par le terme « gagnants ». Les prix de ces deux volets du Concours sont ci-après désignés collectivement ou individuellement, selon le cas, par le terme « prix ».

5.1 Les concurrents peuvent avoir à fournir une pièce d'identité valide avant de pouvoir participer à un des événements.

5.2 Durant leur participation au camp, la voix et l'image des participants seront enregistrées sur support audio, vidéo et photographique, et les participants devront participer à des entrevues vidéo (les « **Images** ») et consentir à ce que ces Images soient



utilisées, en tout ou en partie, par CBC/Radio-Canada, et les Commanditaires, à leur seule discrétion, sur tout média, y compris, mais sans s’y limiter, les services de radiodiffusion de CBC/Radio-Canada et/ou les sites web de CBC/Radio-Canada ou des Commanditaires.

5.3 Les participants (ainsi qu’un parent ou tuteur légal, le cas échéant) doivent assumer tous les frais liés à leur participation au Concours et à leur présence et à leur participation au camp, y compris, mais sans s’y limiter, les frais suivants :

- les frais de repas et de boissons;
- les frais de transport aller-retour pour se rendre aux Qualifications;
- Les frais liés aux assurances de voyage (annulation, maladie, etc.);
- les pourboires et les taxes de toute nature;
- les frais d’entraîneur, de formation ainsi que le coût des équipements.

5.4 Chaque gagnant doit signer le Formulaire de renonciation que lui remettra CBC/Radio-Canada, dans lequel il confirme son admissibilité au Concours, selon les conditions précisées à la Section 2 du présent règlement, et consent à ce que son nom, son image ou sa voix ainsi que toutes les Images de tournage produites puissent être utilisés par CBC/Radio-Canada et les Commanditaires, à toutes fins, dans tous les médias, à leur entière discrétion, et dégage CBC/Radio-Canada et les Commanditaires, leurs sociétés affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs (les « **Organisateurs du Concours** ») de toute responsabilité à l’égard des dommages ou pertes pouvant découler de sa participation au Concours ou de l’attribution, de l’acceptation ou de l’utilisation du prix décerné.

5.5 Toute personne accompagnant le gagnant d’un prix ou d’un événement devra signer un formulaire de renonciation dans lequel elle consent à ce que son nom, son image ou sa voix soient utilisés sans aucune indemnité, pour la promotion du Concours et à toute autre fin indiquée dans le formulaire, et dégage les organisateurs du Concours de toute responsabilité à l’égard des dommages ou pertes pouvant découler de l’utilisation du prix décerné.

5.6 Durant leur participation au camp, les participants pourraient avoir la chance de participer à d’autres occasions et concours offerts par des tiers (« **Offres de tiers** »). CBC/Radio-Canada et le COC déclinent toute responsabilité à l’égard de ces Offres de



tiers et ne font aucune représentation à leur égard. Le gagnant d'une participation aux camps qui accepte une Offre de tiers ou y participe le fait à ses propres risques.

- 5.7 Chaque prix devra être accepté comme tel et ne pourra être ni échangé ni remboursé, ni vendu, ni cédé. Aucune substitution ne sera accordée, sauf si CBC/Radio-Canada ou le Commanditaire en décide autrement, à leur entière discrétion. Toute partie non utilisée du prix sera annulée.
- 5.8 En cas d'impossibilité de fournir le prix exactement comme il est décrit dans le présent règlement, CBC/Radio-Canada et les Commanditaires se réservent le droit de le modifier ou de lui substituer un prix ou un élément d'une valeur approximativement équivalente, à leur entière discrétion.
- 5.9 Le refus ou l'incapacité d'accepter le prix libère les Organismes du Concours de toute obligation envers le gagnant.
- 5.10 Toute fausse déclaration de la part d'un participant sur son Bulletin de participation ou autrement entraîne automatiquement sa disqualification du Concours.
- 5.11 Les organisateurs du Concours déclinent toute responsabilité à l'égard des dommages, pertes ou préjudices corporels de toute sorte, y compris sans toutefois s'y limiter : i) les Bulletins de participation perdus, volés, livrés en retard, abîmés, mal acheminés, détruits, illisibles ou incomplets; ii) la perte, le vol ou la perte d'intégrité de logiciels ou de données informatiques ou téléphoniques, y compris les atteintes à la vie privée; iii) les appels frauduleux; iv) l'incapacité de toute personne de participer au Concours pour quelque raison que ce soit, y compris des erreurs d'adresses postales ou de messagerie électronique, des défaillances techniques, informatiques ou téléphoniques ou tout autre problème de fonctionnement des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique ou des logiciels; des problèmes de congestion sur Internet ou sur tout autre site web, ou de toute combinaison des facteurs qui précèdent; des dommages causés au matériel informatique de toute personne, y compris ceux résultant de l'utilisation ou du téléchargement de tout contenu lié au Concours; vi) de tout retard ou de toute incapacité d'agir en raison d'un événement ou d'une situation échappant à leur contrôle, y compris une grève, un lock-out ou tout autre conflit de travail à leur établissement ou aux établissements des organisations ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue du Concours; vii) le prix, y compris, mais sans s'y limiter l'évaluation des Bulletins de participation et l'attribution du prix; et viii) tout changement apporté au règlement du Concours par CBC/Radio-Canada.

- 5.12 S'il est déterminé par CBC/Radio-Canada que des personnes altèrent ou utilisent à mauvais escient tout aspect du Concours, notamment, mais sans s'y limiter, en contrevenant au règlement, en tentant de participer au Concours plus que le nombre maximum de fois permis, en agissant de manière à nuire au déroulement normal du Concours, ces personnes seront disqualifiées. Toute personne qui participe ou tente de participer au Concours en utilisant des méthodes robotisées, automatisées, macro ou programmées, le recours à des tiers ou à toute autre méthode semblable, sera disqualifiée à la seule et entière discrétion de CBC/Radio-Canada.
- 5.13 CBC/Radio-Canada se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier un participant, un concurrent ou un gagnant, en tout temps, s'il est établi qu'il : a) a altéré ou tenté d'altérer le déroulement du Concours ou des Épreuves; b) agit ou a tenté d'agir (y compris, mais sans s'y limiter, par le recours à des déclarations orales ou écrites, des associations ou des actes physiques (« actes ») contraires à l'éthique, injustes, non respectueux (des lois, des règlements, de soi et d'autrui), malhonnêtes, illicites ou autrement inappropriés) ou avec le dessein d'importuner, de maltraiter, de menacer ou de harceler toute autre personne, ou c) agit ou a commis des actes pouvant, selon le jugement raisonnable des organisateurs du Concours, les discréditer de quelque manière que ce soit.
- 5.14 CBC/Radio-Canada se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le Concours si un virus, un bogue ou un autre facteur raisonnablement indépendant de sa volonté contrevient à la sécurité ou à la bonne administration du Concours. Toute tentative de causer intentionnellement des dommages à tout site web ou de nuire au déroulement légitime du Concours constitue une violation des lois criminelles et civiles. Le cas échéant, CBC/Radio-Canada se réserve le droit de chercher réparation et de réclamer des dommages-intérêts, dans la mesure prévue par la loi, y compris en intentant des poursuites au criminel.
- 5.15 Les renseignements personnels fournis par les participants, y compris leur nom et leurs coordonnées, sont uniquement recueillis par CBC/Radio-Canada aux fins d'administration du Concours et ne seront pas utilisés à d'autres fins sans le consentement exprès des principaux intéressés lors de la collecte. Ces renseignements pourront être communiqués aux Commanditaires ou à des tiers aux fins d'administration du Concours. En fournissant les renseignements personnels demandés, les participants consentent à ce qu'ils soient utilisés aux fins indiquées et à toute autre fin indiquée sur le Bulletin de participation ou au point de collecte. Voir la politique de confidentialité de CBC/Radio-Canada à <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des->



[comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/gestion/secretariat-general/normes-protection/](#).

- 5.16 En cas de différend quant à l'identité d'un participant, le titulaire de compte autorisé de l'adresse courriel soumise au moment de l'inscription sera réputé être le participant. La personne ayant reçu l'adresse électronique pour le domaine associé à l'adresse électronique utilisée est considérée comme étant le titulaire de compte autorisé. Un participant sélectionné pourrait avoir à fournir la preuve qu'il est le titulaire de compte autorisé de l'adresse courriel associée à l'inscription sélectionnée. Toutes les inscriptions doivent être soumises à partir d'un compte de courriel valide pouvant être identifié par une recherche inversée du nom de domaine. L'heure de l'envoi d'une inscription dans le cadre du Concours, en vue d'établir la validité de cet envoi, sera déterminée uniquement par le serveur du Concours.
- 5.17 Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations admissibles reçues. CBC/Radio-Canada se réserve le droit de rejeter tous les Bulletins de participation incomplets, illisibles, abîmés, irréguliers, soumis par des moyens illicites, envoyés par des méthodes automatisées ou robotisées qui ont pour effet d'accroître de manière artificielle les chances de gagner, ou qui ne sont pas strictement conformes au règlement du Concours. Les organisateurs du Concours déclinent toute responsabilité à l'égard des erreurs ou omissions dans le matériel imprimé ou la publicité liés au Concours.
- 5.18 CBC/Radio-Canada se réserve le droit de modifier le règlement du Concours ou de mettre fin au Concours en tout temps sans engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit à l'égard d'un participant. Les changements apportés au règlement du Concours seront publiés sur le Site web.
- 5.19 En participant au Concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par CBC/Radio-Canada, les Commanditaires et par le jury, qui seront définitives et exécutoires.
- 5.20 Le règlement du Concours est disponible sur le Site web. Les questions au sujet du Concours peuvent être adressées directement au soussigné.

*9 janvier 2017*

*Sam Skalosky*

*Chef associé, Marketing Sp*

*Solutions Média – Services anglais*



sam.skalosky@cbc.ca

647 539-9516

**SOCIÉTÉ RADIO-CANADA**